

Nom, prénom
Adresse

Monsieur le Commissaire enquêteur

Objet : Enquête publique concernant la
seconde modification du PLU de
Noisy-le-Grand 16/09 – 16/10/2009

Noisy le

Monsieur le Commissaire enquêteur,

L'enquête publique, qui se déroule actuellement concernant la seconde modification du PLU de Noisy-le-Grand, me donne la possibilité de m'exprimer à ce sujet. Par conséquent, **je tiens à manifester mon opposition à cette seconde modification du PLU** (Plan Local d'Urbanisme) **de Noisy-le-Grand notamment pour les raisons suivantes :**

- **Refus en compte à plusieurs reprises de l'avis des habitants de la commune, et en particulier dans notre quartier** (Le Marnois – Clos d'Ambert, situé dans la zone pavillonnaire de Noisy centre) : pétition de juin 2008 entre les deux réunions de concertation concernant le projet d'aménagement du Clos d'Ambert (152 familles signataires) sans compter les nombreux désaccords survenus au cours de ces deux réunions dites de concertation, **950 noiséens sur 1165 personnes exprimées se sont opposés à la première modification du PLU de Noisy-le-Grand (dont 718 lettres pétition de notre quartier) ;**
- **Non prise en compte de la réserve du Commissaire enquêteur intervenu lors de la première modification du PLU de Noisy-le-Grand** du 2 septembre au 3 octobre 2008 (selon la délibération du conseil municipal du 27 novembre 2008). Il avait alors émis une réserve sur la **hauteur trop importante** des immeubles dans la **zone Uba** au Clos d'Ambert (au cœur de la zone pavillonnaire du Marnois – zone UC) ainsi que leur nombre excessif face au risque de super densification de la zone ;
- **Hauteur des constructions dans les zones Uba plus importante avec la seconde modification du PLU de Noisy-le-Grand (20 mètres)** par rapport à la première. Cela signifie une **défiguration du paysage urbain** de nos zones pavillonnaires ainsi qu'une **rupture totale entre les zones pavillonnaires (zone UC) et les futures constructions ;**

- **Possibilité d'extension de 20% de la hauteur des constructions dans les zones UC.** Cette situation ouvre la porte à l'implantation d'immeubles collés aux pavillons (par exemple : allée de Maintenon, et prochainement dans la rue de Malnoue) avec les risques de glissements de terrain comme c'est déjà le cas dans la construction « le village dans la ville » dans le quartier des Richardets ;
- **Super densification dans Noisy-le-Grand**, en particulier au **Clos d'Ambert**, mais également au Clos aux Biches et aux Epinettes, en raison de l'augmentation de la hauteur des constructions par cette seconde modification du PLU, et ceci sans compter l'implantation d'immeubles de 50 à 100 logements environs dispersés dans tous les quartiers de Noisy-le-Grand. Les **infrastructures de la commune ne sont pas adaptées** pour l'accueil d'une population très dense. En effet, nos **rues sont trop étroites** pour permettre une circulation fluide ainsi que le stationnement de nos véhicules, actuellement les **axes routiers et autoroutiers sont saturés** et provoquent des embouteillages montres aux heures de pointes pour parcourir de faibles distances, les **écoles ne disposent pas de places en nombre suffisant** pour accueillir des milliers de nouveaux enfants, l'ensemble des **transports en commun** (RER et bus) desservant la commune arrivent **déjà bondés...** En plus des nuisances sonores, **l'insécurité règnera davantage dans notre commune**. Nous craignons une aggravation de la situation avec la super-densification que permettra la seconde modification du PLU ;
- **Principales conséquences** cette modification du PLU : **l'augmentation des expropriations soit pour construire des immeubles en lieu et place des pavillons, soit pour aligner les rues des différents quartiers de la commune** (par exemple au Clos d'Ambert, les rues Emile Cossonneau, Jules Ferry, Malnoue, Rouget de L'isle, à la pointe de Gournay et dans les autres quartiers pavillonnaires). Malgré tout, ces alignements ne permettront pas d'améliorer la circulation dans notre commune.

Pour toutes les arguments que je vous ai exposés et bien d'autres encore, **je suis opposé(e) à la seconde modification du PLU de Noisy-le-Grand**

Je vous remercie par avance de votre compréhension.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signature